

Décret

Générale

modern

Décret n° 2008-0090/PR/MHUEAT portant réduction de l'échéancier de remboursement de la Cité Hayableh 1 (dite Balbala Cheikh Moussa).

n° 2008-0090/PR/MHUEAT

MinistèreMINISTERE DE LA COMMUNICATION, CHARGE DES
POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS**Date de publication**

29 mars 2008

Numéro JO

n° 6 du 31/03/2008

Date du numéro

31 mars 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT